



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 septembre 2005

**Place de la Brèche - Création d'un espace de rencontres et
d'initiatives**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 2 septembre 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 septembre 2005

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Stéphane TRONEL.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2005

DELIBERATION D20050364

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre du projet de la Cité du risque et de l'assurance, une étude de faisabilité a été menée par la Ville de Niort à la demande de l'AURA. Au-delà des conclusions de l'étude qui a souligné un projet porteur en terme d'image, de sens, d'attractivité et de rayonnement, il n'a pu, malheureusement, être dégagé un partenariat à la hauteur des ambitions. La Ville de Niort n'ayant pas la légitimité et la capacité à porter seule un projet de cette nature.

Au vu de ces éléments et ainsi qu'il était précisé dans la délibération du 26 mars 2004, la seconde phase de l'étude de faisabilité n'a pu être poursuivie. Une orientation nouvelle a donc été recherchée.

Au travers de la large concertation réalisée avec l'ensemble des acteurs potentiels, s'est exprimée de manière récurrente la nécessité de la création d'un espace de culture, de rencontres, de débats et d'un lieu de réception en appui notamment du tissu économique et fonctionnant avec ce dernier.

De fait, le projet fait de la Brèche un espace événementiel qui doit être en mesure de présenter une réponse permanente et adaptée afin d'attirer une population supplémentaire.

Dans ce contexte, il est à constater que les exigences en matière d'organisation de manifestations, de rencontres et de réunions ont évolué et requièrent un cadre urbain resserré assurant notamment une offre moins tributaire des déplacements et plus proche des services et de la vie locale. La place de la Brèche se doit d'intégrer une telle problématique.

Ce lieu pourra fonctionner dans le prolongement des animations et des manifestations extérieures organisées sur les différents espaces qui composent la place.

L'ambition est de créer un véritable équipement qui répond à deux objectifs :

- La création attendue de salles adaptables à divers fonctionnements (colloques, réunions, expositions...) et offrant notamment un lieu de réception en cœur de ville. Ce lieu réceptif intégrera une logistique pour l'accueil des traiteurs.
- La mise à disposition d'un outil appuyant la réalisation d'animations extérieures telles que des dispositifs d'accueil pour salle de presse, loges, logistique technique pour évènements...

Cet équipement sera conçu dans le volume disponible. Trois grands espaces de 300 à 400 m² sont disponibles pour l'aménagement correspondant aux attentes précitées.

Ce lieu et les équipements qui l'accompagnent ne fonctionneront pas que de manière autonome mais en synergie avec les activités économiques existantes notamment l'hôtellerie et la restauration. C'est bien dans ce sens que le projet urbain est un facteur de développement et de confortation du tissu existant.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à :

- interrompre le projet de la cité du risque, et en conséquence arrêter l'exécution du marché « Etude de faisabilité et de programmation » à l'issue de la phase 1 avec le Cabinet BL ASSOCIES ;
- mener les études nécessaires à la programmation de ce centre de rencontre et d'initiative Place de la Brèche.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	31
Contre :	7
Abstention :	3
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)